

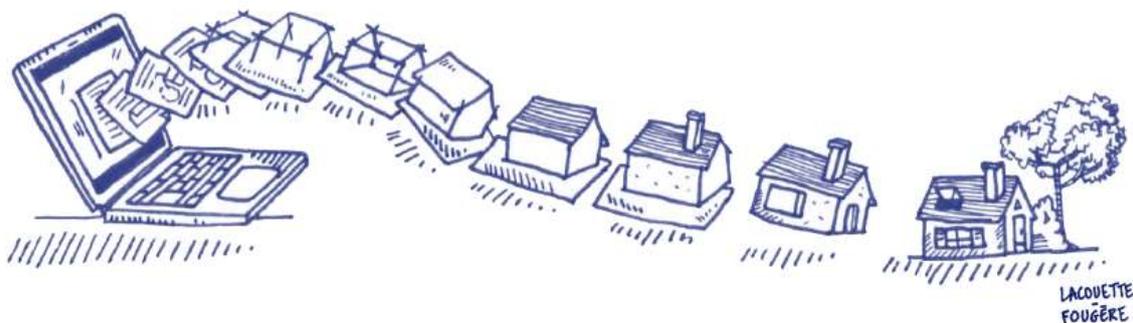
Département de l'Aisne
Arrondissement de Château-Thierry
Canton d'Essômes sur Marne
Commune de DOMPTIN
Tel : 03 23 70 44 69
mairie.domptin@wanadoo.fr



Vos démarches d'urbanisme en ligne sur le territoire de DOMPTIN

Depuis le 1er janvier 2022, nous recevons vos demandes de permis de construire, déclaration préalable et certificats d'urbanisme en ligne, gratuitement, de manière plus simple et plus rapide.

Laissez-vous guider !



“ J’ai un projet de travaux...

Certificat d’urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir, d’aménager, toutes ces demandes doivent faire l’objet d’une autorisation préalable délivrée par la commune avant d’entreprendre les travaux.

Pour réaliser vos démarches d’urbanisme, la commune met à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible.

Le dépôt en ligne, c’est...



Un service accessible à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée.



Un gain de temps et d’argent : plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d’envoyer vos demandes en courrier recommandé.



Une démarche plus écologique, grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d’être imprimés en de multiples exemplaires.



Plus de transparence sur le traitement de vos demandes, grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l’instruction, et des échanges facilités jusqu’à la décision de l’administration.

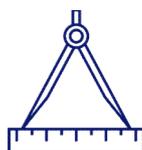
Comment faire ?

JE PRÉPARE MON DOSSIER

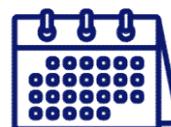
Pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, préparez votre demande en vous rapprochant de nos services, qui seront à même de vous guider à chaque étape, notamment pour :



Choisir le formulaire
CERFA adapté à vos
travaux



Éditer l'ensemble des
pièces nécessaires à
son instruction



Anticiper votre
calendrier de
réalisation

JE LE DÉPOSE EN LIGNE

<https://sve.sirap.fr/>



*Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers.
Nos services continuent de vous accueillir pour vous informer, vous aider à
l'élaboration de votre demande et recevoir vos demandes*



A chaque étape de votre projet,
nos services vous renseignent
et vous accompagnent.

Mairie de Domptin

1 rue de l'école

02310 DOMPTIN

☎ : 03.23.70.44.69

✉ : mairie.domptin@wanadoo.fr

Permanences de la mairie :

Mardi 16h – 18h

Jeudi 09h – 11h

Vendredi 16h – 18h

**Service instructeur de la Communauté d'Agglomération de la
Région de Château-Thierry :**

CARCT – Service Urbanisme

L'aiguillage

2 avenue Ernest Couvrecelle

02400 Etampes-sur-Marne

☎ : 03.23.69.75.41

💻 : <https://www.carct.fr/>

